

Braccio, Nadia

De: Henri Lebarbé [henleb@videotron.ca]
Envoyé: 18 janvier 2014 15:24
À: Greffe
Objet: Dépôt d'une plainte concernant les compteurs intelligents d'hydro-Québec.
Pièces jointes: 2013-12-18_CM_Compteurs_Intelligents_VF.PDF

Importance: Haute

Bonjour à qui de droit

Je désire apporter à votre attention, mon refus d'avoir un compteur intelligent d'Hydro-Québec. J'ai déjà à trois reprises envoyé des lettres recommandées au directeur d'Hydro-Québec, ainsi qu'à la ministre, Mme Ouellette. Comme quoi, je ne désire pas avoir ce type de compteur, étant donné que cela me cause des étourdissements et autres désagréments à ma santé lorsque je suis près d'un de ceux-ci, ceux en l'occurrence de dernière génération. De plus, je tiens à conserver le compteur analogique actuel. Je suis contre le fait de me voir imposer de façon arbitraire des frais punitifs. Présentement, le prix que je paye est déjà au-delà de mes moyens, de ma capacité d'absorber d'autres hausses. Mon revenu de retraite n'a été augmenté cette année que de 0.45% sur les deux tiers. Ce qui revient à dire 7.00\$ par mois et cela imposables. De plus, des études récentes prouvent les effets néfastes sur notre santé, cela cause des cancers et bien d'autres problèmes. Une étude apporte des preuves irréfutables à l'appui. Ref : <http://www.orandia.com/forum/index.php?id=96388>

J'espère que vous réaliserez que notre société d'État ne semble pas tenir compte des risques encourus pour notre santé, même qu'ils prétendent qu'il n'y a pas de danger et de notre capacité de payer. Je demande donc à la régie d'intervenir et de prendre une décision favorable envers les citoyens du Québec, d'obliger la société d'État HQ à revoir entièrement sa politique énergétique et de respecter la motion de l'Assemblée Nationale et le décret voté tout dernièrement. Voir fichier PDF ci-joint. Je suis depuis plus de deux ans ce dossier et j'ai consulté bien des documents, je suis très au fait des tenants et aboutissants, je crois que la régie n'a pas bien évalué ce dossier, ni pris en considération les risques sur la santé et sur les moyens financiers dont disposent les Québécois. Surtout les petits gagne pain et retraités. Il faut revoir ces aspects sans tarder.

Il va sans dire que toute personne qui prend des décisions concernant la vie et la santé d'humain risque de causer des préjudices, est responsable et imputable dans leur choix et action.

Veillez recevoir mes salutations les meilleures.

Henri Lebarbé
Louise Sévigny
Adresse bureau: 1040 rue des Glaieuls
Mascouche, QC J7L 1H4
(450) 417-0829

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL

COMPTEURS INTELLIGENTS : LE GOUVERNEMENT SENSIBLE AUX PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS ET DES MUNICIPALITÉS

Québec, le 18 décembre 2013 – Le gouvernement du Québec est sensible aux inquiétudes exprimées par de nombreux citoyens et municipalités concernant l'installation de compteurs de nouvelle génération. À cet effet, il a adopté un décret dans lequel il fait état de sa préoccupation quant à la tarification relative à l'option de retrait.

« L'adoption de ce décret s'inscrit dans une démarche gouvernementale invitant Hydro-Québec à proposer d'autres solutions technologiques ou administratives à ses clients qui ne désirent pas de compteurs de nouvelle génération. Nous souhaitons que la Régie de l'énergie soit sensible aux inquiétudes exprimées par de nombreux citoyens et municipalités », a déclaré la ministre des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet.

Par ce décret, le gouvernement invite également la Régie de l'énergie à prendre en considération les recommandations exprimées par l'Assemblée nationale dans une motion adoptée à l'unanimité le 29 mai dernier. Cette motion unanime traduit la volonté des députés de l'Assemblée nationale de voir Hydro-Québec évaluer des options qui ne pénalisent pas ses clients qui refusent les compteurs intelligents et qui permettent d'offrir un autre type de compteur sans frais (les frais sont actuellement de 137 \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement).

Mentionnons que la Régie a demandé à Hydro-Québec, dans un jugement rendu le 2 décembre dernier, de déposer sa demande de modification relative aux frais liés à l'option de retrait dans les meilleurs délais.

- 30 -

Source :
Geneviève Héon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Ressources
naturelles
Tél. : 418 643-7295